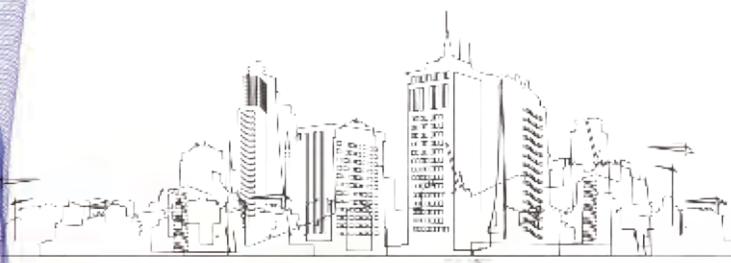


Rapport annuel 2010-2011



ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC





Rapport annuel 2010-2011

Québec, le 29 juillet 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Veillez agréer,
Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de
l'Application des lois professionnelles,
M^e Jean-Marc Fournier

Montréal, le 29 juillet 2011

Honorable Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'Application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Veillez agréer,
Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Francine Fortin, É.A.

Montréal, le 29 juillet 2011

M^e Jean-Paul Dutriscac
Président de l'Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

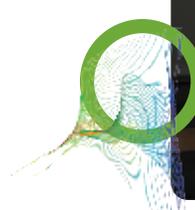
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Veillez agréer,
Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,
Francine Fortin, É.A.



Le rapport de la présidente



À l'issue de mon premier mandat à titre de présidente, j'ai le plaisir de vous présenter, avec grande fierté, le bilan de l'exercice 2010-2011, un bilan riche en réalisations.

Si nos efforts à rencontrer notre mission de protection du public ont porté fruits particulièrement cette année, c'est en grande partie grâce à la collaboration passionnée de mes collègues des différentes instances de l'Ordre, du Conseil d'administration et du comité exécutif. Vous avez toute mon admiration et ma reconnaissance.

L'aboutissement des travaux de mise en place et le début officiel, le 1^{er} décembre 2010, des opérations du **Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre** ont fait sans doute de l'année 2010-2011 une année charnière de l'histoire de notre organisation. Pour avoir pris avec succès cet important virage, je salue la contribution de tous les artisans de cette grande réalisation qui, soulignons-le, constitue une première pour un ordre professionnel à titre réservé.

Le Fonds agit dorénavant comme seul assureur autorisé des évaluateurs agréés du Québec. Précédait cela, l'entrée en vigueur, le 14 octobre 2010, du nouveau **Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**. Fruit de la volonté des membres exprimée en assemblée générale, le Fonds permettra d'assurer, à long terme, un contrôle mieux adapté sur la gestion des sinistres et les activités professionnelles à assurer et une meilleure stabilité du coût des primes, de même que l'opportunité de bâtir un capital par et pour les membres.

Tout au long de l'année, nous avons continué nos démarches auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (le MAMROT) dans le dossier de la problématique des hausses de **valeur des propriétés riveraines**. En février 2011, l'Ordre a appuyé auprès du ministère la formule privilégiée par les évaluateurs, soit celle du crédit de taxes foncières ciblé, à défaut de mesures de soutien à l'intention des clientèles plus démunies affectées par ces hausses. Rejoignant la position de l'Ordre, le projet de loi 4 déposé à l'Assemblée nationale en mars 2011 par le ministre Lessard prévoit donc la possibilité pour les municipalités d'octroyer des crédits de taxes foncières touchant les résidences occupées de longue date par des personnes aux revenus

modestes. L'Ordre suivra de près les développements dans ce dossier, afin de s'assurer que les mesures qui seront retenues n'affectent pas l'équité du système fiscal.

Cette année a été aussi marquée par la **recrudescence de l'intérêt des médias envers la profession**, en ce qui a trait à l'implication éventuelle d'évaluateurs dans les dossiers des fraudes immobilières, les enquêtes entourant les appels d'offres de services professionnels par des municipalités et évidemment, les hausses de valeurs de certains types de propriétés. Par ailleurs, le premier vice-président de l'Ordre, M. Pierre Goudreau, É.A., a été sollicité par une chaîne télévisée, à titre d'expert, pour donner son avis sur des dossiers de fraudes possibles dans le milieu de la construction et des transactions immobilières douteuses.

La vive polémique des dernières années autour de la remise en question de l'évaluation, en lien avec la taxation municipale (notamment dans le contexte de l'augmentation de la valeur des propriétés riveraines) et les problématiques vécues par les É.A. ont amené les administrateurs à réaliser la nécessité d'initier une **campagne de sensibilisation auprès des décideurs politiques et des médias visant la valorisation de la fonction de l'évaluateur municipal** et la démystification de l'évaluation foncière pour le grand public. Dans le cadre de cette campagne qui s'inscrit dans la mission de la défense des intérêts publics, l'Ordre a débuté des interventions actives auprès des élus provinciaux, des médias, et aussi auprès de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) et de la Fédération des municipalités du Québec (la FQM). Le but est de conscientiser les élus et le public sur la nature du travail de l'évaluateur municipal et surtout, sur le fait que les É.A. constituent une première garantie d'un système de taxation juste et équitable. L'Ordre veut aussi soutenir ses membres dans leurs communications publiques auprès des citoyens et des élus pour assurer la transparence du système d'évaluation municipale.

Au chapitre de la réglementation, le **Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société** a mobilisé la réflexion des administrateurs. Après avoir pris connaissance des commentaires des membres depuis trois ans, notamment à l'occasion des tournées régionales, et à l'issue des discussions qui ont eu lieu au Conseil d'administration depuis octobre 2009 concernant les différents projets soumis, les administrateurs ont apporté plusieurs modifications au projet de Règlement qui a été adopté à la fin de l'année et soumis à l'Office des professions. Dans l'éventualité de son approbation par l'Office, ce nouveau Règlement permettra aux évaluateurs d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société par actions et au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée avec d'autres professionnels. Les règles sur la proportion des actions détenues par les É.A., ainsi que les normes relatives à la dénomination sociale des sociétés ont suscité le plus de commentaires tant de la part des membres que de la part des administrateurs.



Par ailleurs, certains devoirs contenus au *Code de déontologie* concernant l'indépendance professionnelle, l'intégrité, le conflit d'intérêts, etc. ont dû être modifiés par le biais du **Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec** afin de les adapter à la réalité de l'exercice de la profession en société. Ce Règlement a aussi été adopté à la fin de l'année et transmis à l'Office.

Cette révision partielle du *Code de déontologie* dans la foulée de l'adoption du *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société* constituait une excellente occasion de débiter le chantier de **révision générale du Code de déontologie des membres de l'OEAO**, un exercice qui datait déjà de dix ans. Une telle révision s'imposait largement, les nouvelles réalités dans les secteurs privé (financement hypothécaire) et public (évaluation municipale, expropriation) rendant nécessaire cette « mise à jour » des devoirs déontologiques, et éventuellement la mise en relief de certaines obligations ou l'abandon d'autres règles devenues obsolètes. Un comité de révision du *Code de déontologie* composé d'É.A. expérimentés provenant de tous les secteurs d'activités a débuté ses travaux de révision à l'automne 2010.

L'importance de la **réforme relative à la modernisation réglementaire du contenu des dossiers de l'évaluation foncière**, entrée en vigueur en 2010, et son impact sur la pratique professionnelle en évaluation municipale qui touche l'ensemble des gestes professionnels associés à la confection de rôle d'évaluation, nous imposaient un devoir de dispenser une **formation adéquate aux évaluateurs concernés**. Considérant la mission de l'Ordre d'encadrer la pratique professionnelle des É.A., et en vertu du protocole d'entente avec le MAMROT et l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (l'AEMQ), l'Ordre a pris en charge la coordination de l'ensemble des travaux de développement et de diffusion de cette formation de transition. Le premier module a été présenté cette année et sera répété jusqu'en 2015. À noter que les administrateurs ont rendu cette formation **obligatoire pour les évaluateurs agréés exerçant dans le domaine de l'évaluation foncière**.

La réforme commande aussi la révision et l'actualisation de certaines normes de pratique professionnelle en évaluation municipale : ce sera le mandat du nouveau **comité réviseur des normes de pratique professionnelle en évaluation municipale**.

Enfin, la présentation cette année du cours « **La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec** » a permis la diffusion de cet outil de référence qu'est le *Guide d'application de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., ch. F-2.1). Ce guide, publié en 2008, a été le fruit de la collaboration d'Hydro-Québec, de la



FQM et de l'UMQ. L'Ordre a participé activement à tous les travaux de préparation de ce document et a coordonné l'activité de formation qui en a découlé.

En fin d'année, l'Ordre a été invité par la députée fédérale Marlène Jennings à participer à **une table ronde sur l'impact des nuisances sonores en zones aéroportuaires**, cette table réunissant plusieurs élus locaux et fédéraux. Nous avons répondu « présents » à cette belle occasion de visibilité pour l'Ordre. J'y ai effectué une présentation sur l'impact du bruit du trafic aérien sur la valeur des propriétés situées dans les zones aéroportuaires.

Enfin, en marge de l'activité *Montréal du Futur*, organisée par Boma Québec, l'Ordre a officiellement procédé au **lancement du Profil de compétences des gestionnaires immobiliers de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**. Il s'agit d'un document de référence qui identifie les actes posés par les évaluateurs agréés dans le domaine de la gestion immobilière ainsi que les connaissances et les compétences requises d'un professionnel pour exercer dans ce domaine. Rappelons que plus de 15 % de nos membres mettent leurs compétences de gestionnaires immobiliers au service des organismes publics et privés, des institutions financières et des grands groupes immobiliers.

Les évaluateurs ayant pris part au **congrès de l'Ordre 2010** à l'hôtel Sacacomie et à l'Auberge Lac-à-l'eau-claire l'ont largement apprécié à en croire les évaluations reçues. Il me reste donc à féliciter les organisateurs pour la qualité des conférences qui nous ont été offertes. Je tiens également à souligner l'hommage rendu à l'occasion de ce congrès à un membre émérite de l'Ordre, **M. Gérald Savary, É.A.**, récipiendaire du *Prix Engagement 2010* de l'Ordre.

Je termine en réitérant ma gratitude et mes félicitations pour le travail accompli aux membres du Conseil d'administration et du comité exécutif 2009-2011.

Le mot de la fin à vous mes consoeurs et confrères : rappelez-vous que l'Ordre c'est nous. Notre engagement commun restera toujours indispensable pour faire progresser et rayonner la profession.

La présidente,

Francine Fortin, É.A.



Le Conseil d'administration et permanence 2010-2011

Le comité exécutif

- Francine Fortin, É.A., présidente (élue le 21 mai 2009 au suffrage des administrateurs)
- Pierre Goudreau, É.A., premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- Richard Côté, É.A., deuxième vice-président, responsable de la formation
- Pierre Gosselin, É.A., trésorier, responsable des services aux membres
- Annie Langlois, administratrice nommée par l'Office des professions

Les administrateurs et administratrices¹

- Gérard Brahic, É.A., Mauricie
- Céline Chartrand, É.A., Montréal
- Richard Côté, É.A., Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie
- Josée Fecteau, É.A., Montréal
- Alain Fontaine, É.A., Estrie
- Francine Fortin, É.A., Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie
- Pierre Gosselin, É.A., Montréal
- Pierre Goudreau, É.A., Montréal
- Claude Laramée, É.A., Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
- Annie Langlois, administratrice nommée par l'Office des professions
- Donald Larouche, É.A., Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord
- Annie Lavigne, É.A., Montréal
- Pauline Leblond, administratrice nommée par l'Office des professions
- Christiane Lemelin, administratrice nommée par l'Office des professions
- Stéphan Roy, É.A., Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie
- Martine Sirois, É.A., Montréal
- Élane Zakaïb, administratrice nommée par l'Office des professions

La permanence

- Céline Viau, secrétaire générale
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspecteur
- M^e Elena Konson, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications
- Patricia Landry, agr., coordonnatrice au développement de la formation
- Josée Laporte, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission
- Lorraine Abel, secrétaire du syndic, préposée à l'accueil
- Jérôme Cambonie, soutien à la formation, préposé à l'accueil (jusqu'au 27 août 2010 et à compter du 14 mars 2011)
- Assia Salmi, soutien à la formation, préposée à l'accueil (du 7 septembre 2010 au 18 février 2011)
- Geanete William, contrôleur



¹ Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.



Le rapport des activités du Conseil d'administration et du comité exécutif

Au cours de l'exercice 2010-2011, les membres du Conseil d'administration (CA) se sont réunis quatre (4) fois, soit le 9 juin, le 14 septembre, le 25 novembre 2010, ainsi que le 25 mars 2011. De plus, le CA a tenu deux (2) conférences téléphoniques le 27 septembre 2010 et le 19 janvier 2011.

Le comité exécutif (CE) a siégé six (6) fois : le 28 avril, le 29 juin, le 2 septembre, le 4 novembre, le 8 décembre 2010 ainsi que le 15 mars 2011. Il a tenu trois (3) conférences téléphoniques : le 27 mai et le 19 novembre 2010 ainsi que le 21 janvier 2011.

Le 1^{er} septembre 2011, se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

Structure de fonctionnement des comités

- Élection du comité exécutif de l'Ordre (CA);
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités *ad hoc* et groupes de travail (CA et CE);
- Nomination des scrutateurs pour les élections du Conseil d'administration du 17 mai 2011 (CA);
- Nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle (le Fonds d'assurance) (CA);

Activités réglementaires

- Décision d'étendre la couverture du Fonds d'assurance aux actes professionnels des personnes portant le titre « CRA » (*certified residential appraisal*) octroyé par l'Institut canadien des évaluateurs (l'ICE), sous réserve que les rapports des CRA soient signés ou contresignés par des évaluateurs agréés (CA);
- Décision d'élaborer une *Politique d'exportation des activités de formation de l'Ordre* (CA);
- Adoption de la *Politique de reconnaissance d'activités de formation internes aux fins d'application du Règlement sur la formation continue obligatoire (RFCO)* (CA);
- Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen écrit et oral à Montréal et à Québec (CE);
- Approbation du registre des activités de formation continue (CE);

- Adoption des résultats de l'examen et des révisions de notes de l'examen d'admission du mois de septembre 2010 (CE);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 44 candidats ayant réussi l'examen, soit :
Julien Allard-Provost, Anne Marie Amyot, François Arsenault, Jérôme Beaulé, Nathalie Bourassa, Julie Brunel, Marie-Josée Corneau, Simon Coulombe, Guillaume Couture, Éric Delage, Mathieu Demers, Robin Deschênes, Jimmy Desgagnés, Chantal Desjardins, Nataniel Desjardins, Philippe Doucet, Stéphanie Dufour, Annie Dugré, Marc-André Forget, David Gagné (Montréal), David Gagné (Québec), André Gagnon, Anni-Emmanuelle Gagnon, Louis-Philippe Gagnon, Joël Gaudreault, Jonathan Habel-Gagnon, Virginie Girard, Marie-Eve Gosselin, Pierre Grenier, Denis Guay, Jennifer Lacasse-Linteau, Jean-François Lamarre, Patrick Laniel, Vincent Leblanc-Dionne, Martin Leclerc, Simon Lefebvre, Francis Manuel, Pierre-Luc Marcotte, Dana Mc Vittie, Guillaume Savaria, Sylvain Savignac, Laurence Sirois, Guillaume Topp, Simon Yaccarini (CE);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation (CE);
- Résolution d'imposer aux membres faisant partie de la classe « *les évaluateurs agréés exerçant leur profession dans le domaine de l'évaluation municipale* » une obligation de suivre au moins une fois au cours de la 2^e période de référence (du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012) ou au cours de la 3^e période de référence (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015), le module général de la formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière et municipale offerte dans le cadre du *Programme de formation continue de l'OEAQ* (CA);
- Adoption de la version française du *Règlement sur l'exercice de la profession d'évaluateur agréé en société* (CA);
- Adoption de la version française du *Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'OEAQ* (CA);
- Adoption du programme de la surveillance de la profession pour 2010-2011 (CA);
- Décision de reconnaître le succès du stage de perfectionnement d'un (1) évaluateur agréé (CE);
- Décision de constater l'échec du stage de perfectionnement d'un (1) évaluateur agréé et, suite au consentement de ce dernier, de limiter son droit d'exercer certaines activités professionnelles (CE);



- Décision de déposer une demande d'enquête disciplinaire auprès du syndic de l'Ordre concernant la conduite professionnelle de quatre (4) évaluateurs agréés (CE);
- Résolution d'intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre d'évaluateur agréé (CA);
- Décision de déposer une demande d'enquête particulière auprès du comité d'inspection professionnelle concernant la compétence professionnelle de quatre (4) évaluateurs agréés (CE);
- Renouvellement de l'entente concernant le programme collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle avec AXA Assurances pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 2010 (CE);
- Décision de se joindre aux négociations avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales visant la conclusion d'une entente en vertu de laquelle l'OEAQ sera avisé lorsqu'une poursuite criminelle ou pénale est instituée contre un évaluateur agréé (CA);
- Décision d'accorder une année supplémentaire aux évaluateurs agréés qui ont cumulé au moins 36 heures sur les 48 heures de formation obligatoire au cours de la première période de référence (1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009) afin qu'ils puissent se conformer au RFCO (CA);
- Décision d'appliquer la procédure prévue à l'article 20 du RFCO aux évaluateurs agréés qui ont cumulé moins de 36 heures sur les 48 heures de formation obligatoire au cours de la première période de référence (1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009) (CA);
- Imposition d'une obligation à tout évaluateur agréé d'adresser annuellement à l'Ordre, au plus tard le 1^{er} avril, une demande visant à renouveler son inscription au Tableau (*Déclaration annuelle en ligne*) (CA);

Décisions de nature professionnelle

- Décision de transmettre à M. Christian Dubois, Sous-ministre associé au Plan Nord et au territoire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la proposition d'amendement dans le *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* (CE et CA);
- Création du comité réviseur des normes de pratique professionnelle en évaluation municipale (CA);
- Adoption du plan de communications auprès des élus municipaux (CE et CA);
- Décision d'adresser une mise en garde aux membres exerçant en financement hypothécaire concernant le respect des normes de pratique dans les mandats provenant de courtiers en services d'évaluation (CA et CE);
- Décision de ne pas reconnaître le mandat d'inspection dans le cadre du programme *Liste de vérification Énergie Plus de la Banque de Montréal* à titre d'acte professionnel relevant de la compétence d'un évaluateur agréé exerçant en financement hypothécaire (CA);
- Décision de collaborer avec l'Université du Québec en Outaouais sur la mise en place du programme de certificat en évaluation (CA);
- Décision de poursuivre les discussions avec l'Institut canadien des évaluateurs concernant le protocole d'entente avec l'Ordre, le dossier d'assurance de la responsabilité professionnelle et le formulaire commun d'évaluation (CE et CA);
- Décision de transmettre une lettre à l'Institut canadien des évaluateurs concernant le dossier d'assurance de la responsabilité professionnelle (CA);
- Poursuite des discussions avec le Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière de France visant la signature de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (CE et CA);



Décisions de nature politique ou publique

- Motion de remerciements aux administrateurs sortants (CE et CA);
- Attribution du prix *Engagement* de l'Ordre à Gérald Savary, É.A. (CE);
- Attribution du prix *Reconnaissance* de l'Ordre à Robert Fournier (CE);
- Motion de félicitations aux personnes ayant participé à la mise en place du Fonds d'assurance (CE);
- Motion de félicitations aux membres du comité organisateur du Congrès 2010 (CE);

Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2009-2010 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2010-2011 (CA et CE);
- Adoption des états financiers annuels 2009-2010 du Fonds d'assurance (CA);
- Nomination d'actuaire et de vérificateurs pour le Fonds d'assurance (CA);
- Résolution de soumettre au vote de l'Assemblée générale des membres la proposition d'augmenter la cotisation à 700 \$ pour l'exercice 2011-2012 et de l'indexer annuellement selon l'augmentation de l'IPC, à partir de l'exercice 2012-2013 (CA et CE);
- Modification de la *Politique de l'OEAQ à l'égard de la cotisation annuelle* (CA);
- Modification de la *Politique de rémunération des employés contractuels de l'Ordre* (CE);
- Adoption de la *Politique sur les frais liés à la cession à l'Ordre des dossiers des membres cessant d'exercer* (CE);
- Résolution autorisant les signatures bancaires (CA);
- Approbation de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CE);
- Résolution autorisant la signature du bail pour l'agrandissement des locaux en vue de la mise en opération du Fonds d'assurance (CE);
- Approbation du projet d'entente sur le partage des ressources humaines et financières entre l'Ordre et le Fonds d'assurance (CE);
- Approbation de la facture d'AXA Assurances (CE);
- Révision de la grille de tarification des services offerts par l'Ordre (CA);
- Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle et décision de l'endroit et de la date de sa tenue (CA).





Les membres des comités de l'Ordre 2010-2011

Le comité d'inspection professionnelle

- Yves Godin, É.A., président
- Jean Beaudet, É.A.
- Simon Bernard, É.A.
- Jean-François Boutin, É.A.
- Jacques Dubé, É.A.
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Alain Tanguay, É.A., membre *ad hoc*
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire, inspecteur permanent et personne responsable de l'inspection professionnelle
- Gérard Brahic, É.A., inspecteur adjoint
- Louise Savoie, É.A., inspecteur adjoint

Le Bureau du syndic

- Michel Fournier, É.A., syndic
- Pierre Marchand, É.A., syndic adjoint

Le conseil de discipline

- M^e Jean-Guy Légaré, président
- Jean-Luc Bélanger, É.A.
- Jean-Guy Bernard, É.A.
- Sylvain Bernèche, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Francine Godin, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Serge Lachance, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Pierre Turcotte, É.A.
- Michel Raymond, É.A.
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité de révision

- Régis Bonneau, É.A.
- Réjean Carrier, É.A.
- Claude Chevalier, É.A.
- Josée De Repentigny, É.A.
- Jean-Guy Kirouac, É.A.
- Suzanne Lalonde, représentante du public
- Jean-Louis Laberge, représentant du public
- Bernard Marois, É.A.
- Alain Paradis, É.A.
- Mario Pilote, É.A.
- Dominique Robillard, É.A.
- Michel Toupin, représentant du public
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le conseil d'arbitrage des comptes

- Bruno Beckers, É.A., président
- Sonya Auclair, É.A.
- Laurent Dubois, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Francine Godin, É.A. (à compter du 29 juin 2010)

- Nicol Guay, É.A.
- Michel Raymond, É.A.
- Denis Savoie, É.A.
- Louise Savoie, É.A.
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité des requêtes

- Diane Blais, É.A.
- Amélie Bouchard, É.A.
- Claudine Carré, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A. (à compter du 19 janvier 2011)
- Louis Garant, É.A. (à compter du 19 janvier 2011)
- Serge Lachance, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.
- Pierre Laliberté, É.A.
- Marc-André Leblanc, É.A. (à compter du 19 janvier 2011)
- Michèle Leroux, É.A.
- Pierre Marchand, É.A. (à compter du 19 janvier 2011)
- Sylvain Méthot, É.A.
- Mario Pilote, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Michel Raymond, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Denis Savoie, É.A.
- Jacques G. Tremblay, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Le comité d'admission

- Bryan L'Archevêque, É.A., président
- Benoît Bélanger, É.A. (jusqu'au 25 mars 2011)
- Amélie Bouchard, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Sébastien Fraser, É.A. (à compter du 25 mars 2011)
- Mélanie Laplante, É.A.
- Christine Paquin, É.A.
- Josée Laporte, secrétaire

Le comité de formation continue

- Richard Côté, É.A., président, 2^e vice-président responsable de la formation
- Sonya Auclair, É.A., représentante de l'AEMQ
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMROT
- Guylaine N. Cormier, É.A.
- Sébastien Jean, É.A.
- Bryan L'Archevêque, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- Martine Sirois, É.A.
- Patricia Landry, agr., secrétaire

Le comité de la formation

- Francine Fortin, É.A., présidente, OEAQ
- Richard Côté, É.A., 2^e vice-président, responsable de la formation, OEAQ

- Stéphanie Bernier, direction des programmes d'études et de la recherche, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (jusqu'au 19 janvier 2011)
- Claude Rompré, direction des programmes d'études et de la recherche, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (à compter du 19 janvier 2011)
- Pierre A. Letartre, directeur des programmes de premier cycle, FSA, Université Laval
- Unsal Ozdilek, responsable du certificat en immobilier et de la Chaire SITQ-Immobilier, UQAM
- Céline Viau, secrétaire, OEAQ

Le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM)

- Gérard Brahic, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Claude Laramée, É.A.
- Donald Larouche, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Les comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle :

- Jean-Luc Bélanger, É.A. (seulement pour les dossiers en expropriation)
- Denis Bessette, É.A.
- Gérard Brahic, É.A.
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Pierre Gosselin, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Jules Mercier, É.A.
- André Morin, É.A.
- Alain Raby, É.A.
- Michel Raymond, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Mario Pilote, É.A.
- Daniel Sylvestre, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité mixte sur l'harmonisation des normes pancanadiennes (représentants de l'Ordre) :

- Gérard D'Aoust, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Jules Mercier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité mixte sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts (représentants de l'Ordre) :

- Benoît Egan, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Pierre Gosselin, É.A.
- Pierre Laliberté, É.A.
- André Morin, É.A.
- Pierre Potvin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité *ad hoc* sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ :

- Martin De Rico, É.A.
- Pierre Gélinas, É.A.
- Jean-François Gilbert, É.A. (à compter du 14 septembre 2010)
- Pierre Goudreau, É.A.
- Jocelyn Martin, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité *ad hoc* sur les normes de pratique professionnelle en évaluation municipale :

- Simon Bernard, É.A.
- Gérard Brahic, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Pierre Gosselin, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice président, responsable de l'éthique professionnelle
- Claude Laramée, É.A.
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Alain Raby, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Le comité mixte sur les immeubles industriels – désuétude externe de marché et l'article 65 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (représentants de l'Ordre) :

- Jean-Pierre Gervais, É.A. (jusqu'au 5 novembre 2010)
- Luc Girouard, É.A. (à compter du 19 novembre 2010)
- Pierre Gosselin, É.A.
- Jules Mercier, É.A.

Le comité de révision du Code de déontologie des membres de l'OEAQ

- Marie-Hélène Cadrin, É.A.
- Geneviève Chabot, É.A.
- Gérard D'Aoust, É.A.
- Michel Fournier, É.A., syndic
- Stéphane Gauvreau, É.A.

- Yves Godin, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice-président responsable de l'éthique professionnelle
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles
- Annie Labbé, É.A.
- Richard Lahaye, É.A. (à compter du 19 janvier 2011)
- Mathieu L'Écuyer, É.A.
- Pierre Marchand, É.A.
- Mario Pilote, É.A. (jusqu'au 19 janvier 2011)
- Josée Proulx, É.A. (à compter du 19 janvier 2011)
- Louise Savoie, É.A.
- Pierre Turcotte, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ
- M^e Elena Konson, secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité de gestion immobilière

- Francine Guérin
- André Lanoue
- Annie Lavigne, É.A.
- Pierre Potvin, É.A., président
- René Rivard, É.A.
- Anne-Marie Salich, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ

Le comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

- Denis Bessette, É.A., président
- Claudine Carré, É.A.
- Réginald Crevier, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Collaborent aux travaux du comité sur SMI Éval+ :

- Marc-Antoine Bessette, É.A.
- François Guertin, É.A.

Le comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres

Du comité consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée :

- Denis Bessette, É.A., président
- Claudine Carré, É.A.
- Réginald Crevier, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Serge Robert, É.A.
- Gérald Savary, É.A.

Du Conseil d'administration :

- Pierre Gosselin, É.A., trésorier, responsable des services aux membres
- Pierre Goudreau, É.A., 1^{er} vice-président, responsable de l'éthique professionnelle
- Bernard Marois, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

Représentantes du courtier :

(jusqu'au 1^{er} décembre 2010)

- Josée Howson, Aon Parizeau inc.
- Clavdia Raphaël, Aon Parizeau inc.

Représentant de l'assureur :

- M. Louis Dussault, AXA Assurances

Le comité d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle

- Martin De Rico, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Pierre Potvin, É.A.
- Gérald Savary, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ

Le comité organisateur du congrès 2010

- Pierre Marchand, É.A., président
- Sonya Auclair, É.A.
- Jean-Philippe Baril, É.A.
- Gérard Brahic, É.A.
- Robert Gélinas, É.A.
- Andrée Harvey
- Marc-André Leblanc, É.A.
- Danielle Marchand, É.A.
- Marc Vaillancourt, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ
- Josée Laporte, secrétaire générale adjointe
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité organisateur du congrès 2012

- Nathalie Bédard, É.A.
- Amélie Bouchard, É.A.
- André Côté, É.A.
- Julie Dubé, É.A.
- Denis Lebrun, É.A.
- Josée Rioux, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ
- Josée Laporte, secrétaire générale adjointe
- M^e Elena Konson, secrétaire

Le comité des relations avec les médias

- Francine Fortin, É.A., présidente
- Gérard Brahic, É.A.
- Céline Chartrand, É.A.
- Pierre Goudreau, É.A.
- Annie Langlois, administratrice nommée par l'Office des professions
- Céline Viau, secrétaire générale, OEAQ
- M^e Elena Konson, secrétaire



Le comité d'inspection professionnelle

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du Code des professions, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.



Programme d'inspection professionnelle 2010-2011

- Poursuivre et finaliser sept (7) dossiers en expertise débutés durant l'exercice financier 2009-2010;
- Procéder à deux (2) auditions de membres (expertise privée) dont les dossiers ont été étudiés durant l'exercice financier 2009-2010;
- Surveiller la pratique en expertise, en procédant à dix (10) nouvelles inspections chez des membres œuvrant principalement dans ce champ de pratique;
- Procéder à quatre (4) visites de suivi ou de contrôle en expertise pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- Procéder à deux (2) visites de suivi ou de contrôle en évaluation municipale pour contrôler l'application des recommandations par les membres pour qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C), majeures (note D) ou graves (note E);
- Suspendre temporairement les nouvelles inspections dans le domaine municipal afin de produire de nouvelles normes de pratique professionnelle applicables pour ce champ de pratique et ce, suite à la réforme de la réglementation municipale;
- Procéder aux nouvelles demandes d'enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndicat, le Conseil d'administration ou le CIP demanderait une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- Procéder aux auditions prévues par le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E) (applicable à tous les champs de pratique);
- Répondre aux demandes d'explication provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au(x) membre(s) et inclus dans le « Rapport de l'inspecteur ».

Réalisations du comité d'inspection professionnelle en 2010-2011

Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession*, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à treize (13) vérifications :

- 5 visites régulières en expertise;
- 2 visites de suivi dans le domaine municipal et expertise;
- 1 visite de contrôle en expertise;
- 5 membres ont fait l'objet de suivi de leurs dossiers, sans toutefois nécessiter une visite à leurs bureaux.

À l'exception d'un dossier, dans tous les autres cas, un questionnaire préalable à l'inspection a été transmis à l'évaluateur et remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections, un rapport de vérification a été dressé et transmis à l'évaluateur agréé.

Les membres du CIP se sont réunis trois (3) fois : le 21 juin et 21 septembre 2010 ainsi que le 1^{er} février 2011 et ont tenu deux (2) conférences téléphoniques : le 31 janvier et le 7 mars 2011. Outre ses réunions régulières, le CIP a procédé à quatre (4) auditions : deux (2) auditions le 20 avril 2010, une (1) audition le 21 septembre 2010 et une (1) audition le 17 mars 2011. Le CIP a également répondu à une demande relative aux recommandations transmises dans le rapport d'inspection professionnelle.

Au cours de cette année financière, le CIP a finalisé sept (7) dossiers provenant de l'exercice 2009-2010 et a procédé à l'analyse de cinq (5) nouveaux dossiers. L'étude des dossiers a mené à sept (7) visites de suivi à faire l'an prochain. Aucune imposition de stage de perfectionnement n'a été recommandée au comité exécutif de l'Ordre.

Deux (2) dossiers de l'exercice 2010-2011 seront finalisés par le CIP au cours du prochain exercice.



Le Bureau du syndic

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Dossiers des années antérieures toujours ouverts au 31 mars 2010 :	19
Nouvelles demandes d'enquête et de conciliation reçues en 2010-2011 :	22
Nombre total de membres visés :	17
Nombre de décisions de porter plainte :	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte :	9
Le nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic :	5
Le nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période :	22



Le conseil de discipline

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil de discipline a été saisi d'une (1) plainte disciplinaire et a siégé une (1) fois dans ce dossier. L'instruction de cette plainte se poursuivra au cours du prochain exercice.



Le comité de révision

Conformément à l'article 123.3. du *Code des professions*, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2010-2011, le comité de révision n'a été saisi d'aucune demande de révision.



Le conseil d'arbitrage des comptes

Adopté en conformité à l'article 88 du *Code des professions*, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés* prévoit la constitution d'un conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2010-2011, le conseil d'arbitrage des comptes a reçu trois (3) demandes d'arbitrage et a tenu six (6) auditions, dont trois (3) pour entendre les dossiers de l'exercice précédent. Dans quatre (4) dossiers, le conseil d'arbitrage a diminué le compte en litige, alors que dans un (1) dossier le compte a été annulé. Enfin, dans un autre dossier, le conseil n'a pas eu à se prononcer, les parties étant arrivées à une entente.



Le comité d'admission

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage.

Cette année, le comité d'admission a tenu cinq (5) réunions : le 25 mai, le 29 juin, le 7 septembre et le 17 novembre 2010, ainsi que le 17 février 2011.

Le comité a supervisé le travail des conceptrices et correctrices de l'examen écrit d'admission tenu à Montréal et à Québec le 18 septembre 2010 de même que la tenue de l'examen oral d'admission, à Montréal et à Québec, le 2 octobre 2010.

Examen d'admission

Candidats inscrits à la partie écrite de l'examen :	56
Candidats inscrits à la partie orale de l'examen (Montréal) :	25
Candidats inscrits à la partie orale de l'examen (Québec) :	21
Candidats ayant réussi l'examen :	46
Réussites suite à la reprise de l'examen oral :	2
Demandes de révision de note :	6
Demandes d'autorisation d'agir comme maître de stage :	54

Équivalences de diplôme et de formation

Demandes d'équivalences reçues :	24
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation :	5
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours :	17
<small>dont 5 possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Canada et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.</small>	
Candidats dont l'équivalence de formation a été refusée :	2





Le comité de formation continue

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP)*, mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue (PFC)* varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

En 2010-2011, les membres du comité de formation continue se sont réunis trois (3) fois, soit le 1^{er} juin et le 19 octobre 2010, ainsi que le 16 février 2011.

Les activités du comité ont été largement consacrées à l'évaluation des différents cours présentés par l'Ordre et à la sélection de nouvelles activités de formation pour le *Programme de formation continue*.

Comme en fait foi le rapport de la présidente, l'Ordre, notamment le comité de formation continue, a pris en charge la diffusion de la formation de transition relative à la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière mise à l'avant par le MAMROT. Le développement du contenu de cette formation et sa mise en place ont requis beaucoup de temps et des efforts importants.

Par ailleurs, un nouveau cours d'une demi-journée, précédant le souper de Noël de Montréal « *Des outils pour l'évaluateur municipal : savoir communiquer et devenir politiquement habile* » a grandement intéressé les participants.

Programme de formation continue

Les activités de formation continue ont réuni cette année 838 participants, dont 364 à Montréal, 234 à Québec et 240 dans les autres régions. Cette année, l'Ordre a offert 12 activités différentes de formation continue pour un total de 28 jours complets.

Ces activités ont été les suivantes :

- *Tournée régionale de l'OEAQ 2010;*
- *Le service à la clientèle : impact sur la pratique;*
- *Le fichier de travail (issu du fichier des mutations immobilières) pour l'analyse des ventes dans la confection d'un rôle d'évaluation foncière;*
- *Microsoft Excel pour l'immobilier et l'évaluation;*
- *L'examen des titres immobiliers;*
- *La mise au rôle des biens immeubles d'Hydro-Québec (½ journée);*
- *La motivation des conclusions professionnelles à la base d'un rôle d'évaluation;*

- *L'évaluation d'entreprises;*
- *Des outils pour l'évaluateur municipal : savoir communiquer et devenir politiquement habile (½ journée);*
- *Module 1: Éléments de base caractérisant la modernisation;*
- *Introduction à la médiation civile et commerciale;*
- *La géomatique au service de l'évaluateur (introduction).*

Programme de formation professionnelle en évaluation

Les 28 jours de cours offerts dans le cadre du *PFP* ont entraîné 413 inscriptions, dont 279 à Montréal et 134 à Québec. Les blocs de cours suivants étaient au programme :

- *Évaluation municipale (ÉMUN);*
- *Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B;*
- *Étude de cas (ÉCAS);*
- *Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B;*
- *Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER);*
- *Méthode du revenu (MREV), parties A et B;*
- *Méthode de comparaison (MCOM).*

Nos remerciements aux formateurs de l'Ordre :

- Pour le *PFP* : MM. Marc Bergeron, Jean-Pierre Cadrin, Jean-Marc Couture, Jean-Pierre Gagnon, Stéphane Hamelin, Sylvain Méthot, Alain Raby, Michel Raymond, Stéphan Roy, Paul Tougas, évaluateurs agréés.
- Pour le *PFC*, édition 2010-2011 : M^e Marie-Claire Belleau, M^e François Brochu, M. Gilles Corriveau, M. François Joly, M^e Jean Marois, M. Jean-François Métivier, M^{me} Johanne Panneton, M^e Dominique Piché, ainsi que MM. Gérard Brahic, Benoit Comtois, Richard Côté, Jean-Marc Couture, René-Paul Dumont, a.-g., Alain Fontaine, Dominic Fournier, Normand Godbout, Marc-André Leblanc, CMA, et Jules Mercier, évaluateurs agréés.

Règlement sur la formation continue obligatoire

349 demandes de reconnaissance d'activités aux fins de la formation continue ont été reçues et traitées durant l'exercice 2010-2011.

Les membres sont devenus plus familiers avec l'onglet *Activités reconnues (PARF)* de la section des membres du site de l'Ordre, où se trouvent les tableaux des activités collectives reconnues admissibles ou en traitement, ce qui a permis de réduire les demandes de reconnaissance multiples pour une même activité.



Le comité consultatif des évaluateurs municipaux

Formé des membres du Conseil d'administration qui œuvrent en évaluation municipale, le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités *ad hoc* selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.

Modernisation des dossiers d'évaluation municipale

Un groupe spécialisé regroupant des évaluateurs agréés du MAMROT et de l'OEAQ a été formé en juillet 2010 afin de poursuivre les travaux de modernisation des dossiers municipaux. Ces travaux concernent la révision des dossiers non résidentiels. Six (6) rencontres se sont tenues en 2010-2011. Les travaux de développement sont terminés.

Comité *ad hoc* sur les normes de pratique professionnelle (NPP) applicables au domaine de l'évaluation municipale

Composé d'évaluateurs agréés œuvrant dans le domaine de l'évaluation municipale, le mandat de ce comité est de revoir les normes en évaluation municipale de l'Ordre (19 et 20) afin de les actualiser, suite à la modernisation de la réglementation sur le contenu des dossiers d'évaluation.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Identifier les obligations professionnelles de l'évaluateur en matière d'évaluation municipale;
- Uniformiser la terminologie des NPP et des textes modernisés (réglementation et volume de la DGEF) permettant au lecteur de la norme de saisir l'essentiel des obligations à rencontrer;
- Procéder à une rédaction précise et formelle en conformité avec la réglementation;
- Permettre aux donneurs d'ouvrage (par exemple, OMRÉ) d'utiliser la norme pour établir les obligations de l'évaluateur lorsqu'il procède à la rédaction d'un appel d'offres.

Comité sur les immeubles industriels – désuétude externe de marché et l'article 65 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q. ch. F-2.1 (la « LFM »)

En mars 2009, un comité a été créé par le MAMROT concernant la désuétude externe de marché dans le domaine industriel. En novembre 2010, le mandat du comité a été modifié afin d'y ajouter un nouveau volet, soit celui de la révision de l'article 65 de la LFM relative à l'imposition des systèmes électrique et mécanique intégrés aux bâtiments industriels ou agricoles.

Ce comité technique, coordonné par le MAMROT, est formé de représentants de l'Ordre, de l'UMQ, de la FQM et de l'industrie, auxquels s'ajoutent d'autres professionnels.

Trois (3) rencontres de ce comité se sont tenues : les 5 et 19 novembre 2010 ainsi que le 10 mars 2011.

Concernant l'article 65 de la LFM : des modifications à l'article 65 de la LFM ont été proposées afin de clarifier les éléments à inclure au rôle et afin d'apporter des modifications au *Manuel de l'évaluation foncière du Québec (MEFQ)* pour assurer le suivi des nouvelles dispositions. Un projet de loi est prévu pour le dépôt à l'Assemblée nationale au printemps 2011.

Désuétude externe de marché (DEM) : dans ce dossier, la réflexion se centre autour de la méthodologie de détection et de quantification de la DEM relative aux immeubles industriels. Les travaux portent sur la synthèse de la jurisprudence en la matière, l'inventaire des immeubles industriels à vocation unique ou limitée, une liste d'indicateurs de détection de la DEM et une méthodologie de quantification de la DEM. Les travaux du comité ayant principalement été axés sur l'article 65 de la LFM, le dossier de la DEM se poursuivra en 2011-2012.



Les comités reliés aux normes de pratique professionnelle

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle

Le mandat du comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'elle sont en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.

Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités *ad hoc* ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.

Durant cet exercice, aucune réunion générale n'a été tenue mais les membres du comité réviseur ont été sollicités pour donner leur avis sur diverses questions venant des membres et du public.

Le comité *ad hoc* sur l'harmonisation des normes pancanadiennes

Composé de représentants de l'Ordre et de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE), le comité a comme mandat d'harmoniser les normes de pratique professionnelle de deux organisations en parallèle avec les normes internationales en évaluation.

Deux réunions ont eu lieu avec les représentants de l'Ordre et de l'ICE ou de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : le 23 juin 2010 et le 7 février 2011. L'ICE et l'Ordre ayant convenu des conditions pour la poursuite des travaux, ceux-ci devraient



reprandre au cours des prochains mois. Lors de ces rencontres, il a été recommandé qu'un évaluateur soit mandaté afin de poursuivre les travaux de synthèse visant la comparaison entre les normes de l'Ordre et celles de l'ICE.

Le comité *ad hoc* sur l'élaboration des normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ

Ce comité, formé d'évaluateurs agréés représentants de l'Ordre et du ministère du Revenu du Québec, a comme mandat d'analyser la problématique relative à l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) des immeubles d'habitation et, s'il y a lieu, la production d'un guide à l'intention des évaluateurs agréés pour le calcul de la JVM, en conformité avec les normes de pratique professionnelle de l'Ordre.

Quatre (4) rencontres ont eu lieu durant l'exercice financier 2010-2011. Lors de ces rencontres, les membres du comité ont discuté des éléments relatifs à l'établissement de la JVM des immeubles d'habitation dans les situations d'autoconstruction.



Le comité de révision du Code de déontologie

Considérant les nouvelles réalités en matière d'évaluation touchant la pratique des membres de tous les secteurs d'activités, le Conseil d'administration a formé, à l'automne 2010, le comité *ad hoc* de révision du Code de déontologie. Ce comité est appelé à identifier les dispositions du Code de déontologie nécessitant des modifications et à soumettre un éventuel projet d'amendements au Conseil d'administration de l'Ordre.

Les travaux du comité visant à analyser chacune des dispositions du Code de déontologie ont nécessité quatre (4) réunions au cours de cet exercice, soit le 9 novembre et le 14 décembre 2010, le 23 février et le 22 mars 2011. Le comité poursuivra son étude en 2011-2012.





Le comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres et le comité d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle

Jusqu'à la mise en place du Fonds d'assurance, le comité d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres avait comme mandat de fournir par l'entremise de ses membres, une assistance et une expertise aux assureurs. Il avait également comme objectif de transmettre à l'Ordre de l'information émanant des dossiers de réclamation dans le but de faire de la prévention. De plus, il assurait la gestion générale du programme et faisait des recommandations au Conseil d'administration sur le choix des activités professionnelles faisant l'objet de couverture par les assureurs.

Ce mandat a été considérablement modifié par la mise en place du Fonds d'assurance. À partir du 1^{er} décembre 2010 et jusqu'à l'échéance de l'entente avec l'assureur de l'ancien programme collectif, le seul mandat de ce comité sera de conseiller l'assureur sur les sinistres déjà en cours.

Le comité n'a tenu aucune réunion durant l'exercice 2010-2011.

Le comité *ad hoc* d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle avait le mandat d'étudier les conditions et la faisabilité de la mise en place d'un Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des évaluateurs agréés.

À la suite de la mise en place du Fonds d'assurance, en cours d'exercice, le comité d'orientation en assurance a été dissous, puis remplacé par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance. Nous vous référons donc au Rapport annuel 2010 de ce dernier.



Conseil d'administration du Fonds d'assurance 2010



Le comité des relations avec les médias

La principale mission du comité des relations avec les médias est d'élaborer et de mettre en place un plan des communications afin de faire connaître davantage la profession d'évaluateur agréé auprès du public, de la relève et des partenaires de l'Ordre.

En 2010-2011, le comité des relations avec les médias a tenu une réunion d'orientation le 19 avril 2010.



Le comité organisateur du congrès 2010

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès bisannuel de l'Ordre. Élaboration du contenu, choix des conférenciers, organisation, logistique, programme social et des conjoints, finances et commandites font partie de ses tâches.

Le congrès de l'Ordre édition 2010 a eu lieu du 14 au 16 octobre 2010 dans la région de la Mauricie. L'organisation de ce congrès d'une durée de 2 jours a tout de même nécessité un travail de préparation de presque un an et demi. Au cours de l'exercice 2010-2011, les

membres du comité se sont réunis cinq (5) fois : le 26 mai, le 18 août, le 22 septembre, le 14 octobre 2010 et le 27 janvier 2011. Deux (2) conférences téléphoniques ont eu lieu le 18 mai et le 21 juin 2010.

Le Congrès de l'Ordre édition 2010 s'est avéré un franc succès. 259 évaluateurs agréés y ont pris part établissant ainsi un record absolu de participation. Le contenu pertinent des présentations et la qualité des activités sociales ont fait l'objet des commentaires hautement positifs de la part des membres.



Les communications et la relève

Au chapitre de la **relève**, l'Ordre a tenu deux cocktails d'employeurs et étudiants :

- le 6 avril 2010, à l'Université Laval, dans le cadre de la 1^{ère} édition de la Journée de l'immobilier; et
- le 15 février 2011, à l'Université Laval, le traditionnel cocktail des évaluateurs agréés employeurs et des étudiants en gestion urbaine et immobilière de la Faculté des sciences de l'administration.

Deux étudiants se sont vu attribuer les bourses de l'Ordre :

- David Chandonnet, de l'Université Laval, le 8 avril 2010;
- Louis-Philippe Côté, du Collège Montmorency, le 15 juin 2010.

Par ailleurs, le 22 avril 2010, en marge de l'exposition biennale « *Montréal du Futur* » tenue par BOMA, l'Ordre a procédé au lancement officiel du *Profil de compétences des gestionnaires immobiliers de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* à l'Hôtel Hyatt. Des É.A. gestionnaires immobiliers, divers partenaires de l'Ordre, ainsi que les représentants de l'Université Laval étaient présents à l'événement.





Tableau des membres (au 31 mars 2011)

Évaluateurs agréés

Nombre au début de l'exercice	1043
Réinscription	1
Nouveaux É.A.*	45
Retraités	26
Décédé	0
Radiés pour non paiement des sommes dues	3
Radié pour non-conformité de l'assurance-responsabilité	0
Retirés pour abandon	9
Total	1051

Registre des stagiaires

Nombre au début de l'exercice	89
Nouveaux stagiaires	56
Stagiaire réinscrit	1
Stagiaires ayant réussi l'examen*	46
Retirés pour non paiement	11
Retirés pour expiration de délai	2
Retiré à la demande du stagiaire	1
Total	86

Registre des étudiants

Nombre au début de l'exercice	50
Nombre à la fin de l'exercice	63

Cotisation annuelle

Membres	650 \$
Stagiaires	250 \$
Étudiants	0 \$

Répartition des membres selon le type d'entreprises

	Membres	%
Firmes privées	542	52 %
Gouvernement et organismes parapublics	240	23 %
Municipalités	186	17 %
Institutions financières	28	3 %
Autres	55	5 %
Total	1051	100 %

Répartition des membres selon le sexe

	Membres	%
Femmes	226	22 %
Hommes	825	78 %
Total	1051	100 %

Tableau des membres par régions

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	14
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	41
Région 03 – Capitale-Nationale	220
Région 04 – Mauricie	25
Région 05 – Estrie	33
Région 06 – Montréal	361
Région 07 – Outaouais	33
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	9
Région 09 – Côte-Nord	5
Région 10 – Nord-du-Québec	0
Région 11 – Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	2
Région 12 – Chaudière-Appalaches	31
Région 13 – Laval	53
Région 14 – Lanaudière	19
Région 15 – Laurentides	48
Région 16 – Montérégie	124
Région 17 – Centre-du-Québec	16
Hors du Québec	17

* 46 candidats ont réussi l'examen, mais une personne ne s'est pas inscrite au tableau de l'OEAQ





Les états financiers 2010-2011



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne

de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers du fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec d'où proviennent certains montants présentés à la note 11, ont été audités par un autre auditeur indépendant.

Dagrosis, Lapierre, Simard et Associés SENCAL

COMPTABLES AGRÉÉS
Par Chantal Lapierre, CA auditeur
Montréal, le 19 juillet 2011



Fonds d'administration

Résultats

Exercice clos le 31 mars

	2011	2010
	\$	(redressé) \$
Produits		
Cotisations	682 655	648 362
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	5 241	8 233
Inspection professionnelle	2 000	1 000
Examens et admission	25 500	27 725
Formation	237 622	272 392
Congrès	202 286	-
Publicité et publications	31 113	25 298
Subvention - Entente France-Québec	-	10 871
Intérêts	132	736
Administration	51 294	26 123
Autres activités	18 508	29 010
	1 256 351	1 049 750
Charges par fonction – annexes		
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre (page 30)	76 856	65 207
Réglementation (page 30)	180 080	147 366
Inspection professionnelle (page 30)	86 557	103 654
Admission (page 30)	75 387	92 231
Formation (page 31)	246 719	288 041
Communication interne (page 31)	300 506	188 908
Communication externe (page 31)	48 868	66 435
Promotion auprès de la relève (page 31)	9 728	20 587
Direction générale (page 31)	176 913	154 615
	1 201 614	1 127 044
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) avant autres comités et projets spéciaux	54 737	(77 294)
Autres comités et projets spéciaux (page 32)	42 377	54 581
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	12 360	(131 875)



Fonds d'administration

Évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars

				2011 \$	2010 (redressé) \$
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations (note 8)	Non grevés d'affectations	Total	Total
Solde au début Déjà établi	85 389	15 000	6 184	106 573	216 165
Redressement sur exercices antérieurs (note 2)	-	-	(29 028)	(29 028)	(6 745)
	85 389	15 000	(22 844)	77 545	209 420
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) (page 21)	(23 713)	(11 720)	47 793	12 360	(131 875)
Solde à la fin	61 676	3 280	24 949	89 905	77 545



Fonds d'administration

Bilan

au 31 mars

	2011 \$	2010 (redressé) \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	353 251	287 781
Placements temporaires, au coût, 0,4 % (0,15 % en 2010)	50 000	50 000
Débiteurs	134 045	153 181
Frais payés d'avance	12 541	42 498
	<hr/>	<hr/>
	549 837	533 460
Immobilisations (note 5)	61 676	85 389
	<hr/>	<hr/>
	611 513	618 849
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	253 047	258 283
Dû au fonds de stabilisation, sans intérêt	2 001	1 171
Revenus reportés	266 560	281 850
	<hr/>	<hr/>
	521 608	541 304
Solde du fonds		
Investis en immobilisations (page 22)	61 676	85 389
Grevés d'affectations (page 22)	3 280	15 000
Non grevés d'affectations (page 22)	24 949	(22 844)
	<hr/>	<hr/>
	89 905	77 545
	<hr/>	<hr/>
	611 513	618 849

Engagements (note 9)

Au nom du Conseil d'administration

Administratrice

Administrateur



Fonds de stabilisation

Résultats

Exercice clos le 31 mars

	2011 \$	2010 \$
Produits		
Cotisations des assurés	168 626	367 602
Revenus de placements	49 288	30 320
Gain (perte) non matérialisé	(13 482)	186 236
	204 432	584 158
Charges		
Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur	-	278 217
Honoraires du courtier d'assurances	66 667	69 166
Honoraires professionnels	7 540	2 000
Honoraires de gestion	31 146	114 159
	105 353	463 542
Excédent des produits sur les charges	99 079	120 616

Évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars

	Grevés d'affectations (note 8)	Non grevés d'affectations	2011 \$ Total	2010 \$ Total
Solde au début	511 649	2 220 093	2 731 742	2 611 126
Excédent des produits sur les charges (page 24)	-	99 079	99 079	120 616
Cession des actifs nets non grevés d'affectations	-	(2 220 093)	(2 220 093)	-
Affectation d'origine externe (note 8)	125 000	(125 000)	-	-
Solde à la fin	636 649	(25 921)	610 728	2 731 742



Fonds de stabilisation

Bilan

au 31 mars

	2011 \$	2010 \$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	196 373	1 796 471
Intérêts à recevoir	3 342	6 564
À recevoir du fonds d'administration, sans intérêt	2 001	1 171
Frais payés d'avance	-	11 667
Placements échéant au cours du prochain exercice	-	102 732
	201 716	1 918 605
Placements à long terme (note 6)	413 581	1 109 967
	615 297	3 028 572
Passif		
Éléments à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 569	18 613
Sommes à payer à l'assureur	-	278 217
	4 569	296 830
Solde du fonds		
Affectations d'origine externe (note 8)	636 649	511 649
Non grevés d'affectations	(25 921)	2 220 093
	610 728	2 731 742
	615 297	3 028 572

Au nom du Conseil d'administration

Administratrice

Administrateur



Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Statut constitutif et nature des activités

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, *Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec*, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

2. Redressement sur exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, la direction s'est rendu compte que le montant des vacances courues des exercices 2009 et 2010 avait été sous-évalué et, par conséquent, a procédé au redressement des états financiers de l'exercice 2010. Ce redressement a eu pour effet de diminuer le solde des actifs nets au 1^{er} avril 2010 et 2009 respectivement de 29 028 \$ et 6 745 \$ correspondant à l'ajustement requis aux vacances courues de chacun des exercices correspondants. De plus l'excédent des charges sur les revenus de l'exercice 2010 a été augmenté de 22 283 \$ et les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2010 ont été augmentés d'un montant de 29 028 \$.

3. Modifications futures de conventions comptables

Normes comptables pour les organismes à but non lucratif

Le 30 novembre 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié les nouvelles normes comptables pour les organismes à but non lucratif. Ces nouvelles normes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012, mais une adoption anticipée est permise. L'organisme évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces nouvelles normes.

4. Principales conventions comptables

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Actifs financiers et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », du Manuel de l'ICCA relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat dans le but de réaliser un profit. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus, les cotisations sont constatées mensuellement et les revenus de placement sur une base d'exercice.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière.

Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des résultats et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.



Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2011

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

À l'automne 2010, les organismes de réglementation ont approuvé le projet de création du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Ainsi, le Fonds a officiellement démarré ses activités le 23 octobre 2010 suite à l'autorisation du Ministre des finances de permettre à l'Ordre d'assurer la responsabilité professionnelle de ses membres et suite à l'émission du permis d'assureur par l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu de ce qui précède, le fonds de stabilisation transférera le solde des fonds non grevés d'affectations au Fonds d'assurance au cours des trois prochains exercices.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement, taux et périodes suivants :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %
Service en ligne	Linéaire	6 ans
Relève - Production CD ROM	Linéaire	3 ans

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et charges sociales : au prorata de l'estimation du temps consacré à la fonction.

Frais généraux : au prorata des autres charges consacrées à la fonction.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (ci-après nommé le « Fonds »). Sur recommandation des membres du Conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

5. Immobilisations

	2011		2010	
	\$		\$	
	Coût	Valeur nette	Coût	Valeur nette
Mobilier de bureau	127 300	17 719	127 300	22 148
Équipement informatique	11 230	964	11 230	3 130
Service en ligne	89 894	42 993	89 894	57 975
Relève - Production CD ROM	12 810	-	12 810	2 136
	241 234	61 676	241 234	85 389



Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2011

6. Placements à long terme

	2011 \$	2010 \$
Fonds de stabilisation		
Actions cotées en bourse (coût : 0 \$; 450 581 \$ en 2010)	-	456 866
Obligations et titres à revenu fixe (coût : 365 695 \$; 700 749 \$ en 2010)	413 581	755 833
	413 581	1 212 699
Placements échéant au cours du prochain exercice	-	102 732
	413 581	1 109 967

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition de placements pour un montant de 893 063 \$ et en a disposé pour un montant de 2 766 661 \$.

7. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'un crédit d'exploitation autorisé de 50 000 \$, renouvelable le 31 juillet 2011, au taux de base canadien de la banque majoré de 1,25 %, garanti par une hypothèque mobilière de 1^{er} rang au montant de 50 000 \$ sur les placements temporaires. Le solde inutilisé au 31 mars 2011 est de 50 000 \$.

8. Affectations d'origine externe

Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 636 649 \$ (511 649 \$ en 2010) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables liées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

Fonds d'administration, affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL - OEAO - AEMQ, l'Ordre s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

Considérant la mise en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire* des évaluateurs agréés et le développement de plusieurs activités de formation liées à l'évaluation municipale, il a été convenu de puiser à même ce fonds d'affectation pour financer le développement de ces activités, et donc, de le diminuer en conséquence.

9. Engagements

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échoient en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 508 104 \$ et comprennent les versements minimums suivants pour les cinq prochains exercices :

2012	107 939 \$
2013	109 136 \$
2014	109 136 \$
2015	109 136 \$
2016	72 757 \$

10. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.



Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2011

11. Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds au 31 décembre 2010 :

Total de l'actif	2 751 198 \$
Total du passif	496 855 \$
Actifs nets	2 254 343 \$
Revenus	531 231 \$
Dépenses	496 981 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 641) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 300) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 220 093 \$

Informations sur les opérations :

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé pour 5 476 \$ de frais d'administration. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

De plus, le 23 décembre 2010, l'Ordre a versé un montant de 2 220 093 \$ afin de capitaliser le fonds d'assurance à partir des actifs nets non grevés d'affectations du fonds de stabilisation.

12. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'organisme sont détenus à des fins de transactions.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités et ne court pas un risque important à l'égard d'un membre en particulier. L'Ordre croit que le risque de crédit est limité quant à ses comptes clients. Les pertes potentielles sont couvertes, s'il y a lieu, par une provision pour créances douteuses et la charge est imputée aux résultats.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur marchande.

13. Informations sur le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, la gestion de son capital consiste à exécuter sa mission.

En vertu de l'entente entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés, l'Ordre doit conserver les fonds nécessaires pour couvrir les franchises des trois dernières années de couverture.

14. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2011.



Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

	2011	2010 (redressé)
	\$	\$
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre		
Salaires et charges sociales	7 532	5 768
Honoraires – Bureau du syndic et procureur	50 026	37 563
Tenue des dossiers, cessation d'exercice	337	438
Frais de conseil de discipline	1 614	1 940
Frais de conseil d'arbitrage	193	269
Frais de syndic et d'experts	814	1 133
Frais de poursuite pour usurpation de titre	2 069	1 194
Mauvaise créance	-	4 330
Quote-part des frais généraux	14 271	12 572
	76 856	65 207
Réglementation		
Salaires et charges sociales	95 865	102 349
Salaires et charges sociales – assurance de la responsabilité professionnelle	50 442	18 186
Application de règlements	338	6 399
Quote-part attribuable au fonds de stabilisation	-	(10 000)
Quote-part des frais généraux	33 435	30 432
	180 080	147 366
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	39 028	47 420
Honoraires	23 265	24 058
Programme d'inspection	2 416	2 025
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	5 779	8 745
Quote-part des frais généraux	16 069	21 406
	86 557	103 654
Admission		
Salaires et charges sociales	48 813	51 606
Examens	10 651	14 381
Frais de comités	1 696	1 330
Entente France-Québec	229	5 868
Quote-part des frais généraux	13 998	19 046
	75 387	92 231



Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

	2011	2010 (redressé)
	\$	\$
Formation		
Salaires et charges sociales	68 607	68 386
Frais de programme	131 011	157 746
Frais de comité et de projet de mise à jour	1 295	1 730
Mauvaise créance	-	876
Quote-part des frais généraux	45 806	59 303
	246 719	288 041
Communication interne		
Salaires et charges sociales	61 804	66 168
Publications	24 501	46 424
Tournée régionale et événements spéciaux	1 346	4 374
Dépenses congrès	138 809	116
Autres activités	18 253	32 814
Quote-part des frais généraux	55 793	39 012
	300 506	188 908
Communication externe		
Salaires et charges sociales	25 561	29 535
Services en ligne	4 636	250
Matériel promotionnel	3 005	577
Publicité et relations publiques	6 593	22 259
Mauvaise créance	-	120
Quote-part des frais généraux	9 073	13 694
	48 868	66 435
Promotion auprès de la relève		
Salaires et charges sociales	1 315	728
Publicité, matériel et activités de promotion	2 270	9 138
Bourses d'études	2 200	2 200
Amortissement des immobilisations	2 136	4 270
Quote-part des frais généraux	1 807	4 251
	9 728	20 587
Direction générale		
Salaires et charges sociales	123 751	108 396
Conseil d'administration et comité exécutif	19 318	11 316
Frais de formation	997	1 970
Frais d'élections	-	1 003
Quote-part des frais généraux	32 847	31 930
	176 913	154 615



Fonds d'administration

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

	2011	2010
	\$	(redressé) \$
Frais généraux répartis par nature		
Locaux, taxes et entretien	95 158	89 608
Représentation et déplacements	6 811	10 091
Poste et messagerie	22 995	25 698
Honoraires de contentieux	6 844	19 249
Documentation, abonnements et cotisations	4 473	4 173
Fournitures de bureau	20 713	18 679
Télécommunications	20 639	18 277
Honoraires de comptabilité et informatique	2 506	4 844
Cotisations et activités CIQ - OPQ	7 702	7 799
Honoraires de vérification	6 910	6 900
Assurances	10 611	11 548
Intérêts et services bancaires	4 026	3 513
Dotations des immobilisations	21 577	22 539
	<hr/>	<hr/>
	230 965	242 918
	<hr/>	<hr/>
Autres comités et projets spéciaux		
Salaires et charges sociales	20 237	28 954
Frais de comités	2 069	2 120
Projets spéciaux	12 205	12 235
Quote-part des frais généraux	7 866	11 272
	<hr/>	<hr/>
	42 377	54 581
	<hr/>	<hr/>





ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

415, rue St-Antoine Ouest
Bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou
1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387)

Télééc. : 514 281-0120
Courriel : oeaq@oeaq.qc.ca
Site Internet : www.oeaq.qc.ca